



Camping La Créole***

74, avenue des campings – 34340 Marseillan-plage

Tel : 04-67-21-92-69 fax : 04-67-26-58-16

www.campinglacreole.fr - campinglacreole@orange.fr

CONDITIONS GENERALES DE RESERVATION

1. Toute location est nominative et ne peut être cédée.
2. Tout contrat de location, non accompagné du versement représentant les arrhes et les frais de dossier, sera caduc.
3. De la même façon tout versement non accompagné du présent contrat dûment signé ne saurait assurer la location.
4. **Le montant de la location est intégralement payable au moment de la remise des clés au campeur.**
5. Aucune réduction ne sera accordée pour un départ anticipé/ une arrivée retardée
6. Un dépôt de garantie de 250 € sera versé par le client le jour de son arrivée. Celui-ci lui sera restitué après inventaire et vérification de l'état du mobil-home effectué au moment du départ du campeur et après constatation de la conformité de cet inventaire à l'état primitif des lieux. A défaut de conformité il sera fait déduction de la remise en l'état des lieux et de la valeur du matériel manquant ou détérioré.
7. **Une somme de 50 € sera demandée en dépôt de garantie dans le cas où l'hébergement n'aurait pas été ou pas suffisamment nettoyé avant le départ.**
8. **Il est possible, moyennant une somme de 40€, de laisser le ménage à notre charge. Le campeur doit malgré tout laisser la location dans un état convenable (vaisselle effectuée et rangée, frigo et poubelle vidés)**
9. Le campeur s'engage à respecter et à faire respecter par les personnes occupant son hébergement, le règlement intérieur du Camping la Créole. Il devra contacter toute assurance pour garantir les risques : vols, incendie, dégâts des eaux, responsabilité civile et recours des tiers.

CONDITIONS D'ANNULATION DU CONTRAT

1. **Quelles que soient les raisons de l'annulation de votre contrat vous devez en avvertir le camping la créole par courrier (cachet de la poste faisant foi) car il ne pourra pas être reporté sur une autre année.**
2. **A défaut de message téléphoné ou écrit (mail, courrier) du campeur, précisant qu'il a différé la date de son arrivée, l'hébergement devient disponible 24 h après la date d'arrivée mentionnée sur le présent contrat de location et les arrhes restent acquises à l'exploitant.**
3. **Pour toute annulation parvenue au moins 30 jours avant la date d'arrivée, une somme de 75 euros par semaine de location sera remboursé, sinon aucun remboursement ne sera effectué.**

EXTRAIT DU REGLEMENT INTERIEUR

1. **Bureau d'accueil**
Les horaires d'ouverture de la réception sont de 9h00 à 19h30.
2. **Inscription**
Les formalités complètes d'inscription seront obligatoirement effectuées par le responsable du véhicule/ de la réservation avant toute installation.
3. **Invités de nos campeurs**
Les invités de nos clients, doivent **impérativement** se faire inscrire muni d'une pièce d'identité à la réception pour leur enregistrement comme "visiteur". **Ils laisseront leur voiture à l'extérieur du camping.**
S'ils souhaitent passer la nuit ils seront enregistrés comme " personne supplémentaire" dans le respect du nombre de personne autorisée dans la résidence mobile.
4. **Circulation/ voiture**
Pour chaque résidence mobile est prévue une place de stationnement pour un véhicule. Tout autre voiture devra stationner sur les parkings dans la limite des places disponibles.
Ne peuvent circuler dans le camping que les véhicules préalablement inscrits et munis d'une carte magnétique pour la barrière automatique. Cette carte est délivrée à la réception contre une caution de 20 euros. Chaque carte correspond à un véhicule et ne doit pas être utilisé pour un autre véhicule.
L'accès au camping en voiture est interdit de 23h00 à 7h00 du matin. La vitesse des véhicules à l'intérieur du camping est limitée à 10km/heure.
5. **Animaux**
Les animaux ne sont pas admis dans les locatifs.
6. **Sanitaires**
Les sanitaires doivent être laissés dans l'état de propreté dans lequel vous souhaiteriez les trouver en arrivant. Les jeux y sont interdits. Dans les sanitaires, les enfants doivent être accompagnés par leurs parents
7. **Sécurité**
Les feux de bois sont interdits sur les emplacements. Seuls les barbecues à gaz sont autorisés sur les emplacements.
8. **Bruit et silence**
Les campeurs sont instamment priés d'éviter tous bruits ou discussions qui pourraient gêner leurs voisins. Le silence doit être total entre 23 heures et 7 heures du matin